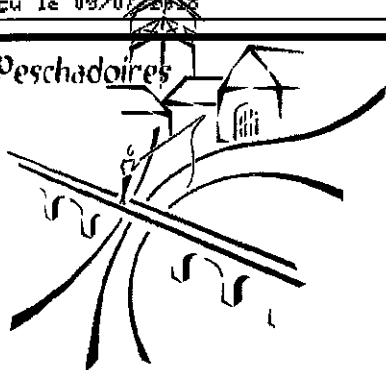


AR PREFECTURE

063-216302760-20180703-972018-DE
Reçu le 09/07/2018

Peschadoires



COMMUNE DE PESCHADOIRES
Conseil municipal du 3 juillet 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

L'an deux mille dix huit le 3 juillet , le Conseil Municipal de la Commune de PESCHADOIRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2018

PRÉSENTS : Pierre FORCE, Dominique CHAZEAU, Jacques CHAPET, Nicole BOUCHERAT, Jean-Louis DERBIAS, Bernard SAXER, Emile BRAVARD, Jean-Hugues GRANJON, Marie-Claire GRENIER, Diego DIAZ, Christophe CHEZE, Frédéric GEORGES, Sandrine CHALARD, Farida HAKEM, Célia MEZEIX.

Ont donné procuration : Michelle POMMIER à Pierre FORCE
Célia MEZEIX à Sandrine CHARLARD
Emile BRAVARD à Bernard SAXER

Absente : Michèle JOURDE.

Sandrine CHALARD est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION
Approbation de l'étude de zonage
N°37/2018**

Objet : Autres domaines de compétences

Vu l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les articles r123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

Vu l'ordonnance N°E17000180/63 en date du 22 novembre 2017 du Tribunal de Grande de Clermont-Ferrand désignant Monsieur Dominique BERTIN, en qualité de commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique.

Vu l'arrêté du Maire du 26 mars 2018 – n°2018/036 prescrivant la mise à l'enquête publique du plan de zonage d'assainissement de la commune de Peschadoires.

MAIRIE DE PESCHADOIRES

Place des Martyrs de la Déportation - 63920 PESCHADOIRES

Tél. : 04 73 80 10 32 - Fax : 04 73 80 50 55 - E-mail : mairie.peschadoires@wanadoo.fr

AR PREFECTURE

063-216302760-20180703-372018-DE
Regu le 03/07/2018

COMMUNE DE PESCHADOIRES
Conseil municipal du 3 juillet 2018

Considérant que l'élaboration d'une carte de zonage délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles de l'assainissement non collectif permettra ainsi la mise en œuvre d'une politique globale d'assainissement.

Considérant l'étude réalisée par SECAE. L'objet de ce zonage consiste en la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Peschadoires.

Considérant que cette étude a été soumise à enquête publique du 17 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de zonage d'assainissement le 4 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de zonage d'assainissement des eaux usées actualisé annexé à la présente délibération.
- INFORME que le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie pendant une durée d'un an à compter du 4 juillet 2018.
- INFORME que conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

ANNEXE le présent zonage d'assainissement au PLU.

Au registre sont les signatures. Affiché le 5 juillet 2018

Pour copie conforme : en Mairie 5 juillet 2018



Commune de PESCHADOIRES

Zonage d'assainissement collectif et non collectif

Plan de zonage

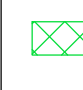


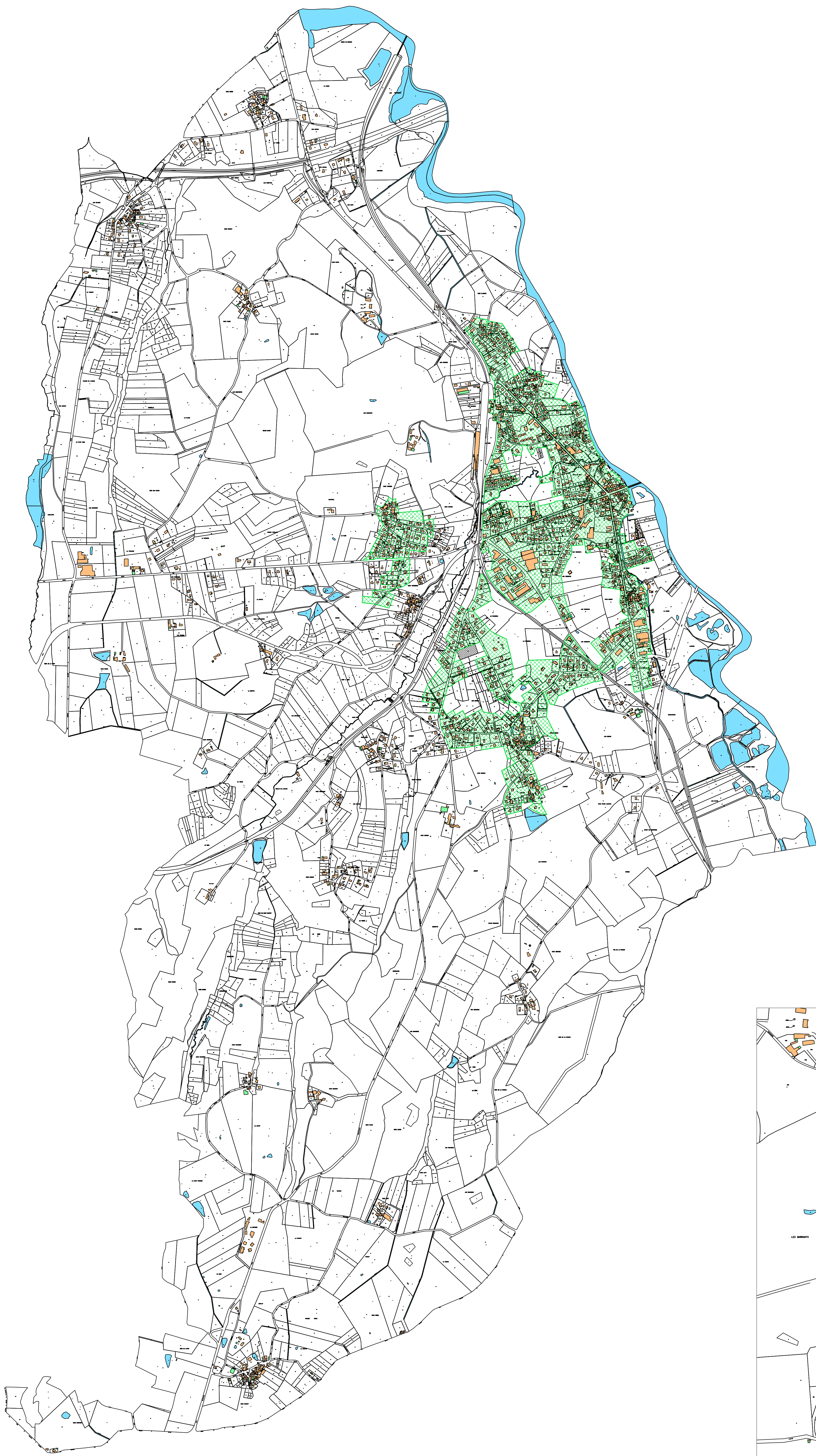
Société d'Études et de Conseil
Assainissement et Eau
3 rue Lamourdelev BP 80 63500 ISSOIRE
Tél : 04 73 54 99 27
Fax : 04 73 54 99 51



Chargé d'affaire	BARRAND Bernard	PLAN N°	Échelle	1 / 10 000
Numéro de dossier	626	1	Dessiné le	07/03/2018
Dessinateur	PLUTINO Thomas		Modifié le	

Légende

 Assainissement collectif
Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif*
*Dispositif d'assainissement réalisé en domaine privé à la charge du propriétaire et, dans le respect des cas, selon les techniques de l'assainissement individuel.



Éch : 1 / 5 000

